



NOTE D'INFORMATION

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (A.N.B.G.) informe les usagers et particulièrement les bacheliers 2020 qu'en application du **décret n°0077/PR/MENFC du 11 juin 2019**, le volet **ORIENTATION** est désormais une prérogative du **Secrétariat de l'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (SOSUP)** dont les missions sont administrées, en l'absence de cette entité administrative, par le Secrétariat Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

A cet effet, les bacheliers 2020 qui ont des préoccupations liées à leurs orientations sont donc priés de se rapprocher dudit Secrétariat.

Il est important de rappeler à toutes fins utiles que **le fait d'être orienté ne donne pas systématiquement droit à la bourse, et donc à une prise en charge**. Après cette phase d'orientation interviendra celle de l'examen par la **Commission Technique des Bourses** des dossiers des bacheliers 2020 ayant fait une demande de bourse sur **eBourse** dans les délais requis.

Seuls ceux qui rempliront les critères d'attribution de bourse seront faits boursiers et pris en charge par l'A.N.B.G.

Fait à Libreville, le 8 février 2021

Le Directeur Général

Sandra Flore MAMBARI PINZE Epouse ABESSOLO

